

Séance du vendredi 20 mars 2026**Membres en exercice**

: 15

Date de la convocation: 19/03/2026

Présents : 15*vingt mars deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du conseil municipal.***Votants: 15****Secrétaire de séance:**

Edith ESCOURROU

Présents : Hélène BENAZET - TOUZAN, Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Julien ESCOURROU, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda Maria PENELA, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO, Anne - Erell TOR

Représentés:**Excusés:****Absents:****Objet: Installation du conseil municipal - DE_2026_0013**

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Béatrice BORT, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leur fonction.

Madame Édith ESCOURROU a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales [CGCT]).

Conformément à l'article L 2122-8 du CGCT, Madame Béatrice BORT cède la présidence du conseil municipal au membre le plus âgé du conseil municipal, à savoir Madame Anick COMBE.

Madame Anick COMBE prend la présidence de la séance et procède à l'appel nominal des membres du conseil ; elle dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 est remplie.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,

Madame le maire, **Béatrice BORT**

